

# AICA Aspres Roussillon

## Procès-verbal de l'Assemblée Générale 2024

Le 24 mai 2024, à 19 heures, l'assemblée générale de l'Association intercommunale de chasse Agréée (ci-après AICA Aspres Roussillon) s'est réunie à la salle polyvalente de St Jean Pla de Corts sur convocation, selon délais prescrits, du Président en exercice M. GOMEZ, Michel

Acca non représentées : St Michel de Llotes, Toulouges, Ortaffa, Taillet, Villeneuve de la Raho

Membre ou ACCA excusé avec procuration : Canohés

Vingt cinq acca sont présentes ou représentées. Le quorum nécessaire à la tenue de l'assemblée est atteint.

### 1/Introduction:

En l'absence de questions le rapport moral de l'assemblée générale 2023 est définitivement adopté.

A 19 heures, le président prend la parole et demande à l'assistance une pensée pour toutes celles et ceux qui nous ont quitté durant l'année écoulée.

Il remercie M. GARRABE, Robert maire de St Jean Pla de Corts pour le prêt de la salle de réunion et la qualité de l'accueil reçu.

Le président salue les différentes autorités qui ont répondu favorablement à l'invitation et félicite les différentes associations partenaires pour la qualité des relations entretenues.

Il propose enfin un déroulement de séance.

### 2/Rapport moral :

Le président souligne le travail important effectué par le Conseil d'Administration depuis l'an dernier. Il relève la nouvelle rédaction des documents internes : à savoir statuts et règlements intérieur et de chasse. Il remercie, à cette occasion, les services de la FDC 66 pour leur réactivité.

Il demande que la cooptation de M. BATLLE, Fabrice soit acceptée lors de cette assemblée. Il précise par ailleurs que deux chasseurs sont volontaires pour intégrer les commissions réglementation (Hubert GOMEZ) et petit gibier (Claude FOURMENT)

Par ailleurs, le président fait état d'une baisse importante des effectifs de l'association et donc des recettes financières malgré l'instauration d'une majoration de 60 € pour frais administratifs sur les cartes de chasseurs hors département.

Cette baisse est due essentiellement aux départs des ACCA de Céret, Caixas et Camélas et le vieillissement de nos effectifs.

Ce déficit se chiffre pour l'année écoulée à environ 25.000 € et l'estimation pour l'année à venir est de 27.000 €

Deux propositions seront proposées pour résoudre le déficit annuel à partir de la campagne cynégétique 2025/2026 et soumises au vote.

- A/ Modulation du budget de tutelle selon le nombre de cartes vendues par ACCA –
  - 1/ Les acca versant une quote-part supérieure 3000 euros conservent 1500€ de budget de tutelle
  - 2/ Les acca versant une quote-part entre 2 et 3000€ perçoivent 1000 € de budget de tutelle
  - 3/ Les acca versant moins de 2000€ auront un budget de tutelle de 500€

Le budget de fonctionnement est inchangé pour toutes les acca.
- B/ Réduction du montant des budgets de tutelle et fonctionnement pour tous à 2250€

La campagne 2024/2025 ne sera pas impactée par ces propositions.

Pour terminer, le président dénonce les comportements qui nuisent à notre AICA et jettent le discrédit sur l'ensemble des chasseurs. Dans ce cadre, il propose, avec l'aval du Conseil d'Administration, l'exclusion de l'accas de Corbère à compter du 30 Juin 2024. Cette décision est soumise au vote de l'assemblée.

Le secrétaire rappelle brièvement la genèse du conflit avec l'accas de Corbère qui refuse depuis plusieurs années de présenter son carnet de battue à la commission financière. Il précise la procédure conforme à nos statuts qui a été suivie –convocation de M. BRUZY, président de l'accas de Corbère pour explications –procès-verbal de carence -.

Il ajoute que ce dernier a bénéficié depuis l'élection du nouveau CA d'un délai de six mois pour rétablir la situation, délai non mis à profit.

Le rapport moral est soumis au vote à mains levées et adopté à l'unanimité

### 3/ Rapport financier:

Le trésorier prend la parole et confirme les chiffres précédents à savoir un déficit aux alentours de 27.000 €.

Pour des raisons personnelles liées à sa charge de travail professionnelle, le trésorier annonce quitter sa charge à la fin de l'année cynégétique en cours. Il sera remplacé par le trésorier adjoint.

Le rapport financier est voté, à mains levées, à l'unanimité.

#### 4/Vote des propositions

Vote concernant les différentes propositions avec un bulletin (25 votants)

1/ Exclusion de l'ACCA de Corbère : 23 pour - contre 1 – abstention 1

2/ Intégration de Fabrice Batlle au conseil d'administration 24 Pour – Contre1

3/ Réduction du budget acca

1/ Modulation en fonction quote- part versé à l'AICA : 14 voix .

2/Budgets des acca fixé pour toutes à 2250 € : 11 voix.

#### 5/Questions diverses

Il est rappelé à tous les participants l'obligation de créer un numéro SIA pour les armes concernées avant la fin de l'année. Au-delà risque pour les chasseurs d'être en infraction pour détention ou port d'armes non autorisées (délict pénal).

L'ensemble des présidents est invité à effectuer et faire effectuer par leurs adhérents la formation décennale sur la sécurité.

#### 6/Intervention autorités :

M. CASEDEVAIL, représentant le maire de St Jean Pla de Corts, en début de séance, salue l'assistance et souligne le plaisir de recevoir l'association.

M. Fernand RULL, représentant la FDC 66 nous indique que, concernant l'utilisation de la chevrotine, la fédération n'a pas encore établi de demande de dérogation.

L'usage de ce projectile est interdit en France et ne peut être utilisé que sous dérogation administrative.

Mme MARTINEZ, Michèle, députée de la circonscription, avant la clôture des débats prend la parole .Elle met en exergue le rôle positif de la chasse au bénéfice de l'environnement et souligne les efforts faits en matière de sécurité.

En l'absence de questions supplémentaires, le président lève l'assemblée à 20 heures 45,

A Saint Jean Pla de Corts, le 24 Mai 2024,

Le président Michel GOMEZ